

LETTRE D'ENTENTE

ENTRE

L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

(l'employeur)

– et –

L'ASSOCIATION DES PROFESSEUR.E.S DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

(l'Association)

VACANCES – BIBLIOTHÉCAIRES

ATTENDU QU'a été présentée au cours de la négociation collective une proposition de modification des procédures relatives aux vacances des bibliothécaires syndiqués;

ATTENDU QUE cette modification n'a pas pour but de pénaliser quiconque au titre des vacances ayant été antérieurement reportées;

PAR CONSÉQUENT, les parties conviennent de ce qui suit :

Dans les deux semaines qui suivent la ratification de la nouvelle convention collective par les deux parties, les bibliothécaires syndiqués recevront un relevé à jour des vacances confirmant le solde des vacances reportées au 31 décembre 2020, ainsi que les vacances allouées à partir du 1^{er} janvier 2021 pour l'année civile 2021. Les membres doivent prendre leurs vacances reportées de 2020 entre la date de ratification et le 31 décembre 2024.

Ces modifications seront en vigueur à la date de ratification.

SIGNÉE à Ottawa, le 8 juillet 2021.

Jules Carrière
UNIVERSITÉ D'OTTAWA
Négociateur en chef

Dalie Giroux
APUO
Négociatrice en chef